

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 mars 2023

Nb de membres en exercice : 29  
Présents : 25  
Absents excusés ayant donné  
pouvoirs : 4  
  
Votants : 29

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 21 mars 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 21 mars 2023.

**Présents** : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, M. LEPINE Jean-Luc, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. LEHMANN Patrick (pouvoir à Mme LE REUN Karine), M. EL YAKOUTY Abdelhak (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme PES Catherine (pouvoir à Mme GACHET Audrey),

**Secrétaire de séance** : Mme BUREAU Marine

Affaires Générales

#### DEL20230327\_02

#### Objet : Police municipale pluricommunale des Portes du Chablais - Convention de mutualisation pour la mise en commun des agents et des équipements

Madame le Maire expose le principe de création d'une police municipale pluricommunale entre les communes de Douvaine, Ballaison et Loisin ayant fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec les élus des communes concernées au cours de l'année 2022.

Pour mémoire, les grandes lignes organisationnelles et financières sont les suivantes :

- Dispositif constitué de 5 agents à temps plein (effectif au complet à partir du 15/04/2023)
- La commune de Douvaine étant désignée autorité territoriale : poste central basé à Douvaine qui dispose déjà d'un local dédié et sécurisé pour l'armement.
- La participation financière annuelle de base pour les communes de Ballaison et Loisin est la suivante :

#### Pour les dépenses de fonctionnement :

Commune de Ballaison :

- 25% d'un ETP (10h/sem) à 33 €/heures soit en année pleine 15015 € base taux horaire 2023)

Commune de Loisin :

- 25% d'un ETP (10h/sem) à 33 €/heures soit en année pleine 15015 € base taux horaire 2023)

#### Pour les dépenses d'investissement :

La clé de répartition financière des investissements payés par la commune de Douvaine sur la base des montants hors TVA et subventions déduites le cas échéant (la commune de Douvaine bénéficiant du reversement du FCTVA), est calculée à hauteur de 50% sur le ratio du nombre d'habitants par commune et à hauteur de 50% sur le ratio du temps de présence forfaitaire de base hebdomadaire par commune, soit :

COMMUNE	Nombre d'habitants INSEE 2022	% part habitant	nb heures hebdomadaire (35h x5 agents)	% temps de présence forfait de base	répartition en % CUMULE
Douvaine	6563 habitants	67,40	155	88,57	77,98
Ballaison	1513 habitants	15,54	10	5,71	10,63
Loisin	1662 habitants	17,07	10	5,71	11,39
Total	9738 habitants	100,00	175	100,00	100,00

Il convient dorénavant pour chaque commune d'approuver la convention de mutualisation fixant les modalités de fonctionnement du service de la police municipale pluricommunale.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mutualisation à conclure avec les communes de Douvaine, Ballaison et Loisin et d'autoriser le Maire à la signer.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

par 27 voix pour, 2 abstentions (M. MAILLET Laurent, M. SECHAUD Jean-François)

**APPROUVE** la convention de mutualisation à conclure avec les communes de Douvaine, Ballaison et Loisin, telle qu'annexée à la présente.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mutualisation ainsi que tout document afférent à l'aboutissement de ce dossier.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,  
Marine BUREAU

Le Maire,  
Claire CHUINARD

